



Le 14 avril 2011

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011-2020 du
Distributeur
Dossier Régie : R-3748-2010
Notre dossier : R000380 FE

Chère consœur,

Par la présente Hydro-Québec Distribution avise la Régie qu'elle ne conteste pas la demande du RNCREQ de reconnaissance du statut d'expert-conseil de M. Philip Raphals au présent dossier.

Par ailleurs, le Distributeur a constaté que M. Raphals a erronément inscrit dans la rubrique *EXPERT TESTIMONY* de son curriculum vitae, ses témoignages dans deux (2) dossiers du Distributeur pour lequel le statut d'expert lui fut expressément refusé. Il s'agit des dossiers R-3644-2007 et R-3492-2002, phase 2¹.

Croyant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*
Éric Fraser
ÉF/js

c.c.: Intervenants (*par courriel seulement*)

¹ Voir les notes sténographiques du 17 décembre 2007, page 233 pour le dossier R-3644-2007 et les notes sténographiques du 10 décembre 2003, page 275 pour le dossier R-3492-2002, phase 2.